

COMMUNE DE LANING

PLAN LOCAL D'URBANISME

ANNEXES

**Systeme d'élimination
des déchets**

Eau potable – Eaux usées

Le décret n° 2001-260 du 27 mars 2001, pris en application de la loi SRU, et retranscrit à l'article R123-14 du code de l'urbanisme, impose que figure aux annexes :

- le système d'élimination des déchets, c'est à dire les informations relatives au stockage et au traitement des déchets,
- des informations relatives aux emplacements retenus pour le captage, le traitement et le stockage des eaux destinées à la consommation, ainsi que les stations d'épuration des eaux usées.

1. Les déchets

La commune fait partie de la communauté de communes du centre Mosellan, compétente en la matière.

Les ordures ménagères sont collectées une fois par semaine par la société SITA.

La commune pratique le tri sélectif (papier, carton – bouteilles-conserves et plastiques en sachet, deux conteneurs à verre). Le ramassage se fait une fois tous les 15 jours, les déchets non valorisés étant dirigés vers le Centre de Stockage des Déchets Ultimes de Teting sur Nied.

La commune a également accès à la déchetterie intercommunale de Morhange.

2. L'eau potable

Le Syndicat des Eaux de Hellimer- Fremestroff assure cette mission. Il regroupe 18 communes des cantons de Grostenquin, Sarralbe et Alberstroff (soit 6500 habitants).

L'alimentation en eau se fait par le forage situé à Hellimer (Grès Vosgien). Un raccordement en complément a été réalisé sur Sarralbe.

Le stockage de l'eau se fait à Hellimer et dans le réservoir semi enterré de Fremestroff. Le traitement de l'eau se fait en sortie de forage, par chloration (faible taux).

3. Les eaux usées

Le Syndicat d'Assainissement de la Nied et du Bischwald assurait cette mission jusqu'au 1^{er} janvier 2006, date à laquelle la compétence a été acquise par la communauté de communes du centre Mosellan (partie eaux usées). La commune reste compétente pour la partie eaux pluviales.

La commune n'est actuellement pas assainie de façon collective, une lagune devant être mise en place sur le ban de Lixing. Elle traitera les eaux usées des communes de Lixing les St Avold et Laning. La mise en route est prévue pour 2006 et la finalisation pour 2007. L'objectif de dépollution est de l'ordre de 80%.

Cette lagune sera composée de 3 bassins et traitera les eaux usées par décantation, et aération par des macrophytes. Elle présentera une capacité de traitement de l'ordre de 1 600 Equivalents Habitants.

Actuellement, les populations de Lixing et de Laning sont de l'ordre de 1 425 habitants.

Il est rappelé que jusqu'au raccordement à la lagune, les nouvelles habitations devront être assainies de façon autonome (systèmes individuels ou groupés).